

■ veiller à la mise en place de régimes transparents et fondés sur des règles sur les nouveaux marchés, ce qui contribuera à la stabilité et à la prospérité économiques dans le monde.

Au cours de la dernière année, le Canada a participé activement aux négociations en vue de l'accèsion d'une bonne partie de la trentaine de nouveaux membres. En 2001, la Lituanie et la Moldova ont été admises à l'OMC, ce qui porte maintenant à 142 le nombre des membres. De plus, à la Quatrième Conférence ministérielle de l'OMC à Doha, les membres ont approuvé les protocoles d'accèsion de la Chine et du Taipei chinois, dont l'accèsion élève maintenant à 144 le nombre des membres. La candidature de bon nombre d'autres pays d'importance est actuellement à l'étude, dont celle de la Russie, de l'Arabie saoudite, de l'Ukraine et du Vietnam. Les membres de l'OMC sont résolus à accélérer l'accèsion des pays les moins avancés afin de les aider à s'intégrer au système commercial international.

Les négociations multilatérales et bilatérales se déroulent en parallèle. Au cours des négociations multilatérales, un groupe de travail de l'OMC, formé de membres intéressés, étudie le régime commercial et économique du pays postulant pour y relever les aspects incompatibles avec les obligations découlant d'une accèsion à l'OMC et déterminer les changements qu'il devra y apporter pour les rendre conformes aux règles de l'Organisation. Les progrès accomplis dépendent de ces changements, qui

concernent la transparence, l'exactitude et les détails fournis par le postulant dans ses réponses aux questions posées par les membres du groupe de travail. En participant aux délibérations du groupe de travail, le Canada s'assure que l'accèsion du postulant à l'OMC permettra d'établir des conditions plus prévisibles et moins discrétionnaires sur son marché.

Parallèlement aux délibérations du groupe de travail, les membres de l'OMC engagent avec le postulant des négociations bilatérales sur l'accès à ses marchés. Au cours de ces négociations, le Canada cherche principalement à obtenir la réduction ou l'élimination des droits de douane et des obstacles non tarifaires qui nuisent à l'accès des produits et des services qui intéressent les sociétés canadiennes. Le Canada s'attend à ce que les postulants consolident leurs engagements tarifaires, à ce qu'ils accordent un accès non discriminatoire et à ce qu'ils souscrivent aux divers accords zéro pour zéro d'élimination de droits ainsi qu'aux mesures d'harmonisation des tarifs douaniers de l'OMC.

Les positions qui seront défendues au cours des négociations en vue des accèsions sont mises au point par plusieurs ministères et après consultation des gouvernements provinciaux et territoriaux et du secteur privé. Ces négociations offrent une occasion importante de résoudre les difficultés des entreprises canadiennes en ce qui concerne l'accès aux marchés.